

Mesures transitoires

Clientèle détenant un permis d'apprenti conducteur de classe 1 valide au 14 décembre 2025

Clientèle apprentis conducteurs	Formation obligatoire	Examens à réussir	Délais	Obtention des mentions F et M
Titulaire d'un permis de conduire de classe 5 valide et d'un permis d'apprenti conducteur de classe 1 valide au 14 décembre 2025	Non requise si la démarche est terminée au plus tard le 15 juin 2027	Examen théorique non requis Examens pratiques à réussir au plus tard le 15 juin 2027	Jusqu'au 15 juin 2027 pour terminer la démarche aux mêmes conditions que celles qui s'appliquaient au moment de l'obtention de ce permis d'apprenti conducteur	Ajout des mentions F et M possible Formation obligatoire non requise Examen théorique mention F (sauf si déjà réussi pour une autre classe) et examens pratiques requis.
Titulaire d'un permis probatoire de classe 5 valide et d'un permis d'apprenti conducteur de classe 1 valide au 14 décembre 2025	Non requise si la démarche est terminée au plus tard le 15 mars 2029	Examen théorique non requis Examens pratiques à réussir au plus tard le 15 mars 2029	Jusqu'au 15 mars 2029 pour terminer la démarche aux mêmes conditions que celles qui s'appliquaient au moment de l'obtention de ce permis d'apprenti conducteur	Ajout des mentions F et M possible Formation obligatoire non requise Examen théorique mention F (sauf si déjà réussi pour une autre classe) et examens pratiques requis.

Un ou une titulaire d'un permis d'apprenti conducteur de classe 1 expiré et non renouvelé avant le 15 décembre 2025 doit suivre la formation obligatoire.